

## Le Comité exécutif de l'Union sociale pour l'habitat a lancé, à l'unanimité, un appel à une défense indéfectible de la loi SRU

A l'heure où des voix s'expriment au mépris de la solidarité nationale pour demander une remise en cause de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, l'Union sociale pour l'habitat rappelle l'attachement des acteurs du logement social à cette disposition, qui a produit en 20 ans des effets économiques et sociaux considérables, en permettant la production de 900 000 logements sociaux dans un contexte de pénurie qui perdure.

L'Union sociale pour l'habitat rappelle que depuis son adoption en 2000 la loi SRU a certes connu des évolutions, toujours dans le sens d'une plus juste application et d'une ambition renouvelée de mixité sociale.

Jusqu'à maintenant aucune mesure significative n'est venue remettre en cause sa portée, au contraire.

C'est dans ce cadre de défense indéfectible de l'article 55 de la loi SRU, forte de la démonstration de ses effets positifs pour favoriser le logement des ménages modestes et la production de logements sociaux, que l'Union sociale pour l'habitat aborde les débats qui s'ouvrent, hélas à nouveau contre un texte qui fait pourtant partie des acquis collectifs au service du pacte républicain.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *c'est avec responsabilité et gravité que le Mouvement Hlm demande au Gouvernement de ne pas toucher à la loi SRU. La crise que le logement traverse aujourd'hui dans notre pays appelle d'autres réponses, d'autres combats que la remise en cause de ce qui fonctionne. Les quelques maires qui, sciemment, se situent en dehors de la loi en n'assumant pas leurs responsabilités vis-à-vis de la cohésion nationale, ne méritent certainement pas un tel cadeau.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 566 opérateurs Hlm (fin 2022) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2022, les organismes Hlm ont mis en chantier 66 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,37 million de logements-foyers et logent environ 10,2 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2022, 16 300 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 89 000 salariés.

**Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contact presse :** Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – [anne.dechaumont@union-habitat.org](mailto:anne.dechaumont@union-habitat.org)  
[@UnionHlm](https://www.instagram.com/UnionHlm)